



Le Syndicat des employées et employés nationaux

LES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

Rapport du comité du congrès

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

Congrès du SEN 2017

Comité sur les résolutions générales du congrès

NOM	TITRE AU SEN
Co-président(e)s :	
Karl Lafrenière	Vice-président régional, Hors Canada
Mary Anne Walker	Vice-présidente régionale, Ontario
Membres du comité :	
Sandra Ahenakew	Représentante régionale aux droits de la personne, Saskatchewan
Annette Brown	Représentante régionale aux droits de la personne, Atlantique
Isabelle Beaudoin	Vice-présidente régionale adjointe, Hors Canada
Géraldine Fortin	Vice-présidente régionale adjointe, Québec
Christopher Little-Gagné	Vice-président régional, Manitoba
Hayley Millington	Représentante nationale de l'équité pour les femmes
André Miller	Vice-président régional adjoint, RCN-Employeurs distincts
Craig Reynolds	Vice-président régional adjoint, Ontario
Prabir Roy	Section locale 00238
Jaison Van Tine	Vice-président régional, Alberta, T.N.-O. et Nunavut
Conseiller technique et Support administratif :	
<i>Raymond Brossard</i>	<i>Agent des relations de travail</i>
<i>Nicole Clermont</i>	<i>Adjointe administrative</i>

Sauf indication contraire, toutes les recommandations du comité, d'adoption ou de rejet, ont été proposées et appuyées par les coprésidents.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

Table des matières

RÉSOLUTION GEN 1	5
Budget de l'AFPC	5
RÉSOLUTION MODIFIÉE GEN 7	6
Conférence nationale sur le leadership des femmes du SEN.....	6
RÉSOLUTION GEN 7 (version originale).....	7
Conférence nationale sur le leadership des femmes du SEN.....	7
RÉSOLUTION GEN 5.....	8
Paiement versé aux membres qui suivent des cours d'éducation syndicale	8
RÉSOLUTION GEN 6.....	9
Soutien financier du SEN aux équipes régionales pour la participation à leur congrès régional	9
RÉSOLUTION GEN 10.....	10
Syndicalisation des étudiantes salariées et étudiants salariés et des employées occasionnelles et employés occasionnels.....	10
RÉSOLUTION GEN 11	12
Équité en matière d'emploi.....	12
RÉSOLUTION GEN 2.....	14
Cartes d'adhésion syndicale en plastique	14
RÉSOLUTION GEN 4.....	15
Soutien efficace à l'égard de l'anglais et du français	15
RÉSOLUTION GEN 3.....	17
Cartes syndicales (adhésion Rand).....	17
RÉSOLUTION GEN 8.....	18
Compensation monétaire pour la maîtrise de l'inuktitut/innuinaktun en milieu de travail	18
RÉSOLUTION GEN 9.....	19

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

Fusion des deux sections locales existantes du SEN à Affaires mondiales
Canada en une seule section locale..... 19

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 1

Budget de l'AFPC

Origine : Exécutif national

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande **l'adoption** de la résolution GEN 1.

L'Alliance de la fonction publique du Canada ajoutera 1,5 million de dollars par année au poste budgétaire portant sur le personnel dans le budget de l'AFPC.

Justification de l'Exécutif national

Il y a un manque important de personnel dans la représentation et les négociations, ce qui a des répercussions négatives sur nos membres.

Justification du Comité

Le Comité est d'avis que la modification proposée ne change pas l'objet initial de la résolution; elle précise simplement l'intention des auteurs de ladite résolution.

Coût de la résolution

Aucun coût additionnel.

Aucune augmentation de cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION MODIFIÉE GEN 7

Conférence nationale sur le leadership des femmes du SEN

Origine : Section locale 30186

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande l'adoption de la résolution modifiée GEN 7.

Le Syndicat des employées et employés nationaux sera l'hôte de la Conférence nationale sur le leadership des femmes du SEN, ~~dans la région de la capitale nationale~~, pendant trois jours, y compris les fins de semaine, à partir du cycle de congrès 2018-2020. Cette conférence aura lieu à l'intérieur d'une période de 12 mois précédant le Congrès triennal à venir du SEN.

Le SEN accueillera cette conférence avec huit femmes représentantes par région du SEN, ainsi que des dirigeantes élues et dirigeants élus de l'Exécutif national.

Parce que le SEN célèbre la diversité des membres, selon la région géographique et l'employeur, au sein de son organisation; et

Parce qu'il faut favoriser et renforcer les compétences en matière de leadership dans la représentation des femmes membres du SEN.

Justification du Comité

Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution modifiée GEN 7 parce qu'il a été convenu qu'il est nécessaire de tenir une telle conférence pour favoriser et renforcer les compétences en matière de leadership chez les femmes membres du SEN.

Coût de la résolution

Ceci représente une augmentation de 0,0146% au taux de cotisation. Ceci représente une augmentation en moyenne de 0,66 \$ par mois par cotisant.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 7 (version originale)

Conférence nationale sur le leadership des femmes du SEN

Origine : Section locale 30186

Langue d'origine : anglais

Le Syndicat des employées et employés nationaux sera l'hôte de la Conférence nationale sur le leadership des femmes du SEN, dans la région de la capitale nationale, pendant trois jours, y compris les fins de semaine, à partir du cycle de congrès 2018-2020. Cette conférence aura lieu à l'intérieur d'une période de 12 mois précédant le Congrès triennal à venir du SEN.

Le SEN accueillera cette conférence avec huit femmes représentantes par région du SEN, ainsi que des dirigeantes élues et dirigeants élus de l'Exécutif national.

Parce que le SEN célèbre la diversité des membres, selon la région géographique et l'employeur, au sein de son organisation; et

Parce qu'il faut favoriser et renforcer les compétences en matière de leadership dans la représentation des femmes membres du SEN.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 5

Paiement versé aux membres qui suivent des cours d'éducation syndicale

Origine : Section locale 00221

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande l'adoption de la résolution GEN 5.

Le Syndicat des employées et employés nationaux versera aux membres une indemnité quotidienne pour tous les cours syndicaux offerts par un syndicat affilié au Congrès du travail du Canada. Le montant versé devrait correspondre au paiement des jours de cours de l'AFPC.

Parce que l'éducation syndicale est importante pour le mouvement; et

Parce que les syndicats affiliés offrent des cours en santé et sécurité, par exemple, qui ne sont peut-être pas proposés par l'AFPC, mais qui sont importants et pertinents en matière de représentation; et

Parce que le paiement offre un soutien aux membres qui sont disposés à suivre des cours afin d'en faire bénéficier leur section locale et d'élargir leur réseau avec d'autres militants syndicaux.

Justification du Comité

Le Comité recommande l'adoption de la résolution 5 puisqu'elle améliorerait l'accès aux cours d'éducation syndicale donnés par les syndicats affiliés au CTC. Ces cours offrent à celles et ceux qui les suivent une formation de base en matière d'activités syndicales et de réseautage.

Coût de la résolution

Ceci représente une augmentation de 0,0001% au taux de cotisation.
Ceci représente une augmentation en moyenne de 0,004\$ par mois par cotisant.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 6

Soutien financier du SEN aux équipes régionales pour la participation à leur congrès régional

Origine : Section locale 00221

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande l'adoption de la résolution GEN 6.

Le Syndicat des employées et employés nationaux soutiendra financièrement la participation des équipes régionales aux congrès régionaux.

Parce que la représentation et le vote aux congrès régionaux de l'AFPC ne reconnaissent pas les VPRA au sein d'une équipe régionale en tant que déléguées et délégués bénéficiant d'une subvention; et

Parce que les adjointes régionales et adjoints régionaux travaillent pour soutenir les sections locales et les membres à l'égard de toutes les questions. Elles sont ou ils sont souvent au premier plan, voire même le lien vital avec les dirigeantes et dirigeants des sections locales qui ont besoin de conseils au sujet des affaires syndicales; et

Parce que la présence au colloque régional est importante pour les VPRA afin qu'elles ou qu'ils puissent faire part, au congrès, des plus récentes décisions prises concernant les activités.

Justification du Comité

Le Comité recommande l'adoption de la résolution 6 telle que modifiée, qui permet aux équipes régionales de participer aux congrès régionaux.

Coût de la résolution

Aucun coût additionnel.

Aucune augmentation de cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 10

Syndicalisation des étudiantes salariées et étudiants salariés et des employées occasionnelles et employés occasionnels

Origine : Matthew McKenna, section locale 70410
David Leblanc, section locale 70410
Manon Boisvert, section locale 70410
Rodney Leggett, section locale 70410
Melanie Charron, section locale 70410
Helene Martin, section locale 70410

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande **l'adoption** de la résolution GEN 10.

L'Alliance de la fonction publique du Canada, avec célérité à l'adoption de la présente résolution lors de son Congrès triennal de 2018, mènera une campagne visant la syndicalisation des employés de la fonction publique fédérale engagés à titre occasionnel et ceux employés dans le cadre d'un programme désigné par l'employeur comme un programme d'emploi pour étudiants. La campagne mobilisera les membres sur leur lieu de travail et sera rendue publique. L'AFPC s'engagera à recourir à tous les moyens à sa disposition pour la syndicalisation de ces employés, notamment la mobilisation des membres, la négociation avec l'employeur et la poursuite d'une action en justice.

Parce que la *Charte des droits et libertés* protège la liberté d'association de chacun; et

Parce que les jeunes travailleurs comprennent la majorité des employés occasionnels et étudiants et sont touchés de manière disproportionnée par la précarité du travail; et

Parce que l'objet des *Statuts et Règlements* de l'AFPC (Édition juin 2016) est : « Obtenir pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs les meilleures normes de rémunération et les conditions d'emploi les plus avantageuses, et défendre leurs droits et leurs intérêts. »

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

Justification du Comité

Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution GEN 10 telle quelle parce qu'il est d'avis que tous les employés devraient bénéficier d'une protection syndicale, sans égard aux pratiques de l'employeur en matière d'embauche.

Coût de la résolution

Aucun coût additionnel.

Aucune augmentation de cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 11

Équité en matière d'emploi

Origine : Exécutif national

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande l'adoption de la résolution GEN 11.

L'Alliance de la fonction publique du Canada s'efforcera d'exiger, par voie législative et d'autres moyens, que les employeurs veillent à ce que la rémunération moyenne des employés qui sont membres de chaque groupe d'équité ne soit pas inférieure à celles des employés qui ne sont pas membres de ces groupes.

Parce que les normes actuelles d'équité en matière d'emploi traitent du niveau de représentation des groupes d'équité sur le lieu de travail; et

Parce que ces normes ne traitent pas du problème lié au fait que bon nombre de ces travailleurs sont employés dans des emplois à faible rémunération; et

Parce que ces travailleurs devraient également être représentés équitablement dans des emplois à salaire élevé.

Justification du Comité

Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution GEN 11 telle quelle car il est d'avis que les normes d'équité en matière d'emploi ne règlent pas le problème lié au fait que bon nombre de ces travailleurs occupent un emploi à faible rémunération.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

Coût de la résolution

Aucun coût additionnel.

Aucune augmentation de cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 2

Cartes d'adhésion syndicale en plastique

Origine : June Dale, représentante aux DP, RCN (CT)
Matthew McKenna, section locale 70410
Cindy D'Alessio, VPRA, RCN (CT)
François Deschênes, section locale 70410
Lisa Gregory, section locale 70381
Carla Ross, section locale 70059

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande **l'adoption** de la résolution GEN 2.

L'Alliance de la fonction publique du Canada produira des cartes d'adhésion à l'AFPC, style carte de crédit de haute qualité, en plastique gaufré.

L'Alliance de la fonction publique du Canada fournira à tous les membres la nouvelle carte d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Parce que les cartes en papier ne sont pas de qualité durable. Le coût de remplacement peut dépasser le coût d'une carte en plastique.

Justification du Comité

Le Comité recommande l'adoption de la résolution GEN 2 car il convient que les cartes en papier ne sont pas de qualité durable et que leur coût de remplacement peut dépasser le coût d'une carte en plastique.

Coût de la résolution

Aucun coût additionnel.

Aucune augmentation de cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 4

Soutien efficace à l'égard de l'anglais et du français

Origine : Section locale 10021

Langue d'origine : français

Le Comité recommande **le rejet** de la résolution GEN 4.

Proposée par : Mary Anne Walker
Appuyée par: Craig Reynolds

Le Syndicat des employées et employés nationaux prendra toutes les mesures requises afin d'offrir le soutien nécessaire et efficace, tant en français qu'en anglais.

Parce que les déléguées syndicales et délégués syndicaux ou les dirigeantes et dirigeants des sections locales qui ont besoin d'aide pour rédiger le libellé des griefs doivent toujours communiquer avec leurs agentes et agents de relations de travail du SEN (*Guide de représentation – Comment traiter les plaintes en matière de dotation et les griefs*, août 2011);

Parce que la prestation de services des institutions fédérales doit être offerte et disponible dans l'une ou l'autre des langues officielles; et

Parce qu'une agente ou agent de relations de travail représentant les griefs au troisième et quatrième paliers doit posséder les compétences linguistiques requises pour défendre les faits inscrits au dossier du grief dans la langue officielle dans laquelle ils ont été rédigés.

Justification du Comité

Le Comité recommande le rejet de la résolution 4, puisque le Syndicat des employées et employés nationaux prend déjà toutes les mesures requises afin d'offrir le soutien nécessaire et efficace, tant en français qu'en anglais, ce qui reflète ses valeurs de respect des deux langues officielles dans la

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

prestation de ses services et est conforme aux mécanismes en vigueur et aux pratiques de longue date.

Opposition à la recommandation du Comité

André Miller, Géraldine Fortin, Isabelle Beaudoin

Coût de la résolution

Aucun coût additionnel.

Aucune augmentation de cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 3

Cartes syndicales (adhésion Rand)

Origine : June Dale, représentante aux DP, RCN (CT)
Sandrine Oka, section locale 70172
Cindy D'Alessio, VPRA, RCN (CT)
Clara Noble, section locale 70059
Lisa Gregory, section locale 70381
Carla Ross, section locale 70059

Langue d'origine : anglais

Le Comité recommande **le rejet** de la résolution GEN 3.

L'Alliance de la fonction publique du Canada changera la carte d'adhésion afin qu'elle comprenne une section détachable, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Parce qu'il n'y a pas de reçu prouvant que le membre a signé la carte d'adhésion; et

Parce que cela facilite le vote pour les personnes en attente d'une carte permanente.

Justification du Comité

Le Comité recommande le rejet de la résolution, puisqu'il est impossible de s'assurer que l'AFPC a bien reçu la carte d'adhésion signée.

Coût de la résolution

Aucun coût additionnel.

Aucune augmentation de cotisation.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 8

Compensation monétaire pour la maîtrise de l'inuktitut/innuinaktun en milieu de travail

Origine : Monika Templin, section locale X0200
Jennifer Lukacic, section locale X0200
Alain Joseph, section locale X0200
Dane Wilson, section locale X0200
Catherine Dupont, section locale X0200
Margaret Nowdlak, section locale X0200

Langue d'origine : anglais

L'Alliance de la fonction publique du Canada inclura, en tant qu'enjeu dans les négociations collectives avec l'Agence Parcs Canada, la compensation pécuniaire pour les employés qui ont une maîtrise manifeste de l'inuktitut/innuinaktun en milieu de travail.

Parce que les employés de Parcs Canada au Nunavut doivent utiliser à la fois l'inuktitut/innuinaktun et l'anglais en milieu de travail, de façon continue; et

Parce qu'on demande aux employés inuits de Parcs Canada au Nunavut d'aider d'autres employés de Parcs Canada concernant la traduction, la correction d'épreuves et la mise en forme de textes en plus d'offrir une aide pour l'interprétation orale; et

Parce que d'autres langues officielles sont déjà reconnues par des formes de compensation monétaire.

***LE PRÉSIDENT NATIONAL A JUGÉ CETTE RÉOLUTION
IRRECEVABLE CAR IL S'AGIT D'UNE REVENDICATION SYNDICALE.***

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

RÉSOLUTION GEN 9

Fusion des deux sections locales existantes du SEN à Affaires mondiales Canada en une seule section locale

Origine : Diego Matteo, section locale 70125
Rana Valenzuela, section locale 70125
Stephanie Dumas, section locale 70125
Sylvie Leduc, section locale 70125
François Shank, section locale 70125
Khatera Hassin, section locale 70044

Langue d'origine : anglais

Le Syndicat des employées et employés nationaux fusionnera les deux sections locales existantes à Affaires mondiales Canada afin de former une nouvelle section locale unie, issue de la fusion, qui continuera de faire partie de la région Hors Canada, avec Passeport Canada.

Parce que la coexistence de deux sections locales du SEN, divisées en fonction des classifications, au sein du même ministère (Affaires mondiales Canada) et aux mêmes endroits, s'est révélée une source de problèmes liés à la structure, à la logistique financière et au contexte social, entre autres : confusion systématique entre les membres concernant leur affiliation à la section locale; conflits dans le traitement des cas; manque de coordination; dédoublement des efforts; concurrence interne pour des ressources limitées; gaspillage de l'argent des membres (duplication des dépenses); et

Parce que le transfert important de membres entre les deux sections locales en raison de la restructuration, du roulement du personnel et de nouveaux employés, la composition des sections locales a considérablement changé par rapport à ce qu'elle était aux anciennes sections locales Affaires étrangères et ACDI; et

Parce que l'autre solution, qui serait une division des sections locales en fonction des provinces (Québec et Ontario), entraînerait une gamme similaire de problèmes en raison d'une mobilité élevée des employés et ne résoudrait

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS GÉNÉRALES

pas le dédoublement des efforts, la duplication des dépenses et une concurrence similaire pour des ressources limitées; et

Parce que la présence de deux sections locales dans le même ministère et secteur géographique n'a guère de précédents au SEN, voire aucun, et qu'il en va de même dans d'autres syndicats; et

Parce que, de l'avis de nombreuses personnes, la pratique actuelle consistant à diviser deux sections locales en fonction de la classification des postes a fait en sorte que la présence du SEN/de l'AFPC à Affaires mondiales Canada est plus dispersée, non coordonnée et a affaibli la capacité des sections locales de défendre efficacement leurs membres.

***LE PRÉSIDENT NATIONAL A JUGÉ CETTE RÉOLUTION
IRRECEVABLE CAR CELA N'EST PAS CONFORME AU RÈGLEMENT
INTERNE 3, SELON LEQUEL L'EXÉCUTIF NATIONAL EST
RESPONSABLE, À SA DISCRÉTION, DE DÉTERMINER LE TERRITOIRE
DE COMPÉTENCE D'UNE SECTION LOCALE, ET TOUTE
CONTESTATION À CET ÉGARD DOIT PROVENIR D'UNE SECTION
LOCALE.***